

Art. 3 - Les dossiers de candidatures doivent être déposés au bureau d'ordre central du ministère des affaires sociales, de la solidarité et des Tunisiens à l'étranger, ou adressés par lettres recommandées.

Art. 4 - La liste d'inscription des candidatures est clôturée le samedi 16 août 2008.

Tunis, le 11 juillet 2008.

*Le ministre des affaires sociales, de la
solidarité et des Tunisiens à l'étranger*

Ali Chaouch

Vu

Le Premier ministre

Mohamed Ghannouchi

**MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE
LA FORMATION**

ORDRE NATIONAL DU MERITE

Par décret n° 2008-2624 du 17 juillet 2008.

L'ordre national du mérite au titre du secteur de l'éducation est octroyé, à compter du 11 juillet 2008, à Mesdames et Messieurs ci-après cités :

I- Grand officer :

Monsieur et Madame :

Mohamed Hassine Fantar

Leïla Marzouki épouse Rammah

II- Commandeur :

Messieurs et Madame :

Béchar Bouraoui

Soumaïa Fekih épouse Kerkeni

Jemaïel Ben Ibrahim

Habib Latrous

III- Officier :

Messieurs et Mesdames :

Sadok Dhideh

Ahmed Mdimegh

Mohamed Tonn

Samira Ben Mougou épouse El Helaoui

Ibrahim Toumi

Mohamed Ben Amor

Mohamed Tahar Ben Khemis

Ferida Zid épouse Ferjeni

Doria Ben Tekaiïa épouse Abdel Khalek

Sadok Jeghirim

Saïda Stambouli épouse Ben Sliman

Monia Ben Jaafar épouse Abdennabi

Leïla El Hmadi épouse El Heni

Latifa Cherif épouse Menai

Hamed Mahjoub

Nebaouia Jemai épouse Karoui

Neziha Rahoui

Noureddine Dogui

Abdallah Riahi

Henda Ben Ghezela

Khaltoum Ben Hassine

Mustapha Nasraoui

Mohamed Razzek El Jeddi

IV – Chevalier :

Messieurs et Mesdames :

Bouhdid Mami

Naouel Gharbi

Moncef Meïza

Abdallah Ben Abdallah

Moez Boubaker

Tarek Chehidi

Naouel Bel Hadj épouse Tounsi

Ridha Besbes

Salem Horchei

Abdelaziz Ouachem

Hassen Messaoudi

Mohamed Charfeddine

Mohamed Faouzi Mouaouia

Mohamed Ben Ahmed

Habib Deghaïem

Mounira Ben Sadok

Faouzia Abdeljaoued

Mansour Jaghmour

Mokhtar Jebali

Karî Seihi

Lemia Laamari épouse Kasraoui

Neziha Nsiri épouse Bouazizi

Khelil Hafhouf

Mohamed Fethi Beji

Fadhel Dhouha

Mabrouka Ghannoudi épouse Grab

Mohamed Ben Rejab

Khaled Bargou

Mohamed Cherif Jelidi

Nejia Ben Fradj épouse Ayachi
Mehrzia Dhoubi épouse Maaroufi
Mohamed Salah Kerit
Tahar Ayed
Fethi Chaaban
Moufida Kamoun épouse Damak
Dalila Ben Ghanem épouse Hattab
Hosni Obba
Radhia El Euch épouse Ben Ammar
Rachida Bouzouita épouse Zarrad
Chérifa Ghodbani
Essia Boukhit
Ouassila Mahfoudh
Nasr Ayari
Ahmed Medfaï
Ammar Amri
Mohamed Hédi Dachraoui
Mohamed Lamjed Cherif
Nejia Melki épouse Ben Arbi
Sassia Shili épouse Abdelkerim
Chedila Belkahla épouse Azouz
Zakia Ben Abderazek épouse Kacem
Noureddine Ferchichi
Mongi Ksara
Mohamed Hédi Shili
Zohra Zerelli épouse Mansouri
Hayet Graoua épouse Grach
Mahmoud Said
Moncef Ghoullem
Najet Miled
Mohamed Mennai
Amel Aouij épouse Mrad
Jannet Chaaban épouse Ben Hamida
Najoua Soukri épouse Ben Amara
Raoudha Ben Othman
Nadia Margues épouse Ghrab
Souad Bel Hadj épouse Bousnina
Amna Jamoussi épouse Ellouz
Sihem Bouras épouse Labiadh
Hajer Ben Mida
Abdelaziz Ghabri
Mustapha Masoudi
Adnen Hayder
Slah Eddine Ben Fraj
Ridha Abid

Sami Borji
Sadok Khouni
Rachid Fakhfakh
Imed Ben Ammar
Mohamed Mehdi Makdoudi
Michel Kamparnos
Mohamed Mohsen Zeïri
Moncef Gassa
Moncef Gafsi
Abderrahman Chelbi
Boubaker Kerrai
Laroussi Mizouri
Nizar Ben Saad
Abdelhamid Ben Youssef

Arrêté du ministre de l'éducation et de la formation du 11 juillet 2008, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur principal des écoles préparatoires et des lycées secondaires.

Le ministre de l'éducation et de la formation,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 2001-2348 du 2 octobre 2001, fixant le statut particulier du corps des personnels de l'inspection pédagogique du ministère de l'éducation,

Vu l'arrêté du 8 avril 2004, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur principal des écoles préparatoires et des lycées secondaires.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'éducation et de la formation, le 20 octobre 2008 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur principal des écoles préparatoires et des lycées secondaires, et ce, dans la limite de quarante cinq (45) postes.

Art. 2 - La liste des candidatures sera close le 20 septembre 2008.

Tunis, le 11 juillet 2008.

Le ministre de l'éducation

et de la formation

Sadok Korbi

Vu

Le Premier ministre

Mohamed Ghannouchi